

Immobilier : disposer d'un programme pluriannuel de rénovation des campus (France Universités)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°267051 - Publié le 11/10/2022 à 18:29

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 14/10/2022 à 09:10



Université Jean Monnet de Saint-Etienne -

- Dans le cadre d'une véritable stratégie patrimoniale s'articulant aux projets des établissements, disposer d'un programme pluriannuel ambitieux de rénovation des campus, à l'instar du programme 348 sur la rénovation des cités administratives.
- Faire de l'immobilier l'un des volets principaux du contrat d'objectifs, de moyens et de performance pluriannuel, entre le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et les universités (...) et pas uniquement au sein du DSG (Dialogue stratégique et de gestion) dont les montants dédiés sont trop faibles ; le SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) pourrait apparaître comme une annexe de ce contrat qui supposerait également un engagement de performance.
- Définir des indicateurs permettant une prise en compte du gros entretien renouvellement (GER (Gros entretien renouvellement)) dans la subvention pour charges de service public, selon des critères objectifs.

Ce sont quelques-unes des « pistes à explorer » en matière d'immobilier universitaire, selon [Manuel Tunon de Lara](#), président de France Universités, dans sa réponse au rapport de la Cour des comptes sur ce sujet, rendu public le 11/10/2022 mais achevé en mars 2022.

Avec ces propositions, la conférence souhaite « dépasser la simple dimension budgétaire de l'immobilier universitaire pour s'orienter vers une réflexion systémique de réhabilitation de nos campus à horizon 2030 ».

Elle partage toutefois avec la Cour des comptes « le constat du faible montant des crédits alloués à la maintenance du patrimoine. Nous ne pouvons pas plus longtemps faire de nos budgets "immobilier", faute d'un investissement massif inscrit dans la durée, la variable d'ajustement au sein du budget global de nos établissements. »

« Dans un contexte de sobriété énergétique et, à court terme, d'augmentation des coûts de l'énergie — pour

l'heure non compensée —, France Universités invite le Gouvernement et les parlementaires à se saisir de cet enjeu dans le cadre, notamment, de la loi de finances 2023 », indique-t-elle le 11/10.

Audit, outils de pilotage, emprunt, filiales : les autres propositions de France Universités

- Effectuer **un audit précis et contradictoire** des budgets de fonctionnement au regard des investissements nécessaires pour remettre en état le parc universitaire avec différents chiffrages en fonction de l'état attendu : mise en sécurité et aux normes d'accessibilité des bâtiments, rénovation du patrimoine classé comme vétuste ou rénovation totale des bâtiments.
- Outre la réponse aux besoins de réparations lourdes, la mise en place d'outils de mesure, d'impact et de pilotage énergétiques est nécessaire pour **évaluer plus efficacement la performance des bâtiments** existants comme de leurs usages en matière d'enseignement, de recherche et d'activités administratives (« bâtiments agiles »), et pour rationaliser ces usages.
- Acter après expertise contradictoire, dans les conventions de dévolution, d'un calendrier des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des bâtiments imposés par les textes ainsi que des modalités de financement de ces travaux (y compris les investissements de transition énergétique).
- Assurer la traçabilité d'une dynamique fonctionnement/investissement, et par conséquent dépasser l'approche budgétaire en reconstruisant une capacité d'investissement pour le maintien de l'actif.
- Étendre à l'ensemble des universités la création d'un budget annexe immobilier dans un format défini, par modification de l'article R. 719-63-1 du code de l'éducation.
- **Permettre aux universités d'emprunter** auprès des établissements de crédit pour s'inscrire dans une logique d'investissement générateur de baisse des coûts de fonctionnement.
- Encourager les universités à recourir à des **filiales immobilières** pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine. Le modèle économique de la filiale doit conforter la soutenabilité budgétaire de l'université, et les choix réalisés peuvent conduire à des impacts budgétaires différents (coûts de fonctionnement, investissement, amortissement, etc.).



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés. Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions. • Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Président : Manuel Tunon de Lara

Vice-présidents :

- Guillaume Gellé

- Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.

- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »